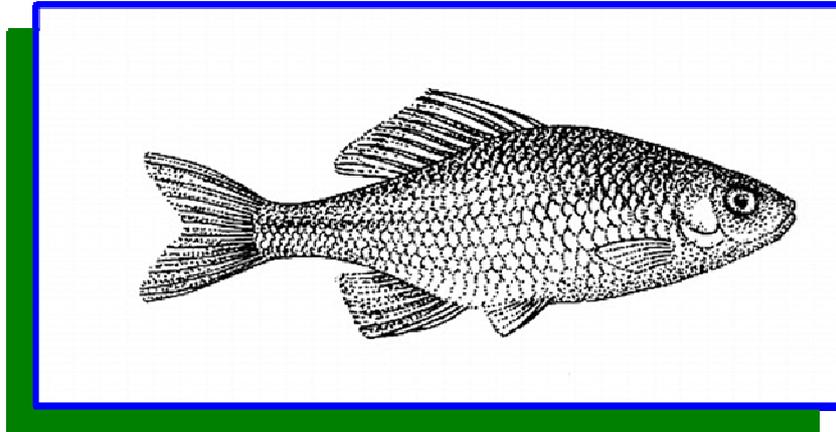


La bouvière



La bouvière, ce petit cyprinidé (*Rhodeus sericeus*), présent dans la Clouère, s'observe malheureusement de moins en moins. **Ce petit poisson est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées.**

L'un des plus petits poissons d'Europe, mesure de 4 à 9 cm au maximum, pèse 10 g. tout au plus, et peut vivre jusqu'à trois ans dans les eaux stagnantes ou lente des fleuves et rivières. Sa période de frai dure d'avril à juin dans une eau à environ 20°. La femelle peut pondre de 100 à 500 œufs.



La bouvière est surtout présente en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie Mineure. En France, on la trouve dans l'Est et le Nord mais aussi dans les vallées de la Seine, de la Loire et de la Garonne. C'est un poisson au corps haut. Son dos est gris vert avec des flancs clairs aux reflets argentés. Au moment de la reproduction, le mâle se transforme. Sa poitrine et son ventre deviennent rose, voir rouge vif avec une bande latérale bleu-vert, ses nageoires paires sont jaunes, les impaires bordées de noir et la queue verte et jaune.



Il se nourrit surtout de végétaux, mais à l'occasion avale des vers ou des crustacés. La bouvière est un excellent indicateur biologique de la qualité de l'eau, et son retour dans la Clouère ne peut-être qu'encourageant pour tous ceux qui participent à la restauration de notre rivière. Mais, c'est surtout par son mode de reproduction qu'elle se distingue.

Elle se reproduit en symbiose avec la moule d'eau douce (Anodonte), autre espèce protégée de la Clouère. Son implantation est donc conditionnée à la présence de ce mollusque. Quand la ponte va intervenir, le mâle prend en charge un territoire sur lequel se trouvent plusieurs moules. Le moment venu, il accompagne la femelle jusqu'à l'une d'elles. Grâce à un ovipositeur de plusieurs mm., la femelle dépose ses œufs, une quarantaine, dans la moule. Le mâle vient ensuite déposer sa semence. De moule en moule, le couple reproduira le même cérémonial. Après avoir passé quinze à vingt jours au sein de leur hôte, les alevins sortiront, chargés des larves de la moule, qu'ils se chargeront de disperser.

Jean-Jacques CHEVRIER

Vu sa faible population, due à la rareté des moules d'eau douce, sa capture est strictement interdite toute l'année.



Protégez-moi !